

Le Président ouvre la séance à 10h00 en indiquant que le Comité Directeur est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Instances :

- 1.1. Ouverture par le président (Jean-Jacques DESSAINT)
- 1.2. Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective (Eric RODRIGUEZ)
- 1.3. Finances (Patrice PY)
 - 1.3.1. Comptes annuels 2020/2021
 - 1.3.2. Budget prévisionnel et dispositions financières 2021/2022
- 1.4. Instance Régionale
 - 1.4.1. Règlement Intérieur (Huguette CHAPPAT)
- 1.5. Ressources Humaines (recrutement)

2. Tour des Pôles par les VP :

- 2.1. Pratiques sportives et Compétitions (Magali FERRIER)
- 2.2. Formation et Emploi (Alain PUEL)
- 2.3. Promotion, Développement et Vivre Ensemble (Gérard AVAL)
- 2.4. Affaires juridiques, institutionnelles et financières (Bruno MARITON)

3. Calendrier

4. Tour de table



1. Instances

1.1. Ouverture par le Président

Le Président Jean-Jacques DESSAINT débute la réunion en précisant qu'il s'agit du dernier Comité Directeur avant l'Assemblée Générale et remercie les membres élus et les Présidents des Comités de leur participation. Content de se retrouver avec un petit groupe en présentiel à la Maison du Basket.

Il précise que la plus grande partie de la réunion est basée sur les finances.

Avant de continuer l'ordre du jour, Eric RODRIGUEZ nous donne les informations afin de se connecter au système de vote Quizz Box (via un navigateur internet ou smartphone) pour participer aux différents votes qui auront lieu tout au long de la réunion (les votes s'adressent aux élus). Vérification par Eric que toutes les personnes votantes soient bien répertoriées.

1.2. Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective

Jean-Jacques remercie Gérard AVAL pour les démarches faites auprès de la ville de Carcassonne pour accueillir une nouvelle fois l'Assemblée Générale de la Ligue le 26 juin 2021.

La parole est donnée à Eric RODRIGUEZ pour présenter :

- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective

ORDRE DU JOUR

09h30 à 10h00 : Accueil café et ébergement 1

10h00 : Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective

10h15 à 13h00 : de compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Ratification du PV de la dernière AG.
- Approbation du rapport moral et d'activités.
- Approbation du rapport financier et affectation du résultat de l'exercice clos.
- Adoption du budget prévisionnel et des dispositions financières 2021/2022.
- Intervention de la Vice-Présidente de la F.F.B.B., Carole FORCE
- AG Ad Hoc – Elections des délégués fédéraux
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.
- Allocutions de clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective

de compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective :

- Premier Tour des élections
- Résultats du Premier Tour des élections
- Second Tour des élections
- Résultats du Second Tour des élections
- Ad-Hoc : élection des délégués fédéraux pour le mandat du 17/07/2021 au 15/07/2022

13h00 à 13h15 : Clôture de l'Assemblée Générale et ébergement 2

A partir de 13h15 : Buffet

VOTE

VOTE

- Délibération 1/ **ORDRE DU JOUR – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE** : Etes-vous d'accord avec l'ordre du jour présenté ?

Votants : 20

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Présentation des 8 textes des résolutions

 **TEXTE DES RESOLUTIONS 1/2**

Première résolution – Assemblée Générale Ordinaire
L'Assemblée Générale ratifie le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 septembre 2020 à Carcassonne (Centre des congrès Le Dôme).

Deuxième résolution – Assemblée Générale Ordinaire
Après avoir pris connaissance du rapport moral présenté par la Secrétaire Générale, l'Assemblée Générale décide de valider le rapport moral de la saison 2020/2021.

Troisième résolution – Assemblée Générale Ordinaire
Après avoir pris connaissance du rapport financier sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2021 et entendu le rapport du Commissaire Aux Comptes, l'Assemblée Générale décide de valider les comptes de l'exercice 2020/2021.

Quatrième résolution – Assemblée Générale Ordinaire
Après avoir pris connaissance du rapport sur les conventions réglementées, l'assemblée générale prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé et que les conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies.

Cinquième résolution – Assemblée Générale Ordinaire
Après avoir pris connaissance du projet de budget prévisionnel et des dispositions financières, l'Assemblée Générale, décide d'adopter le budget et les dispositions financières pour la saison 2021/2022.

 **TEXTE DES RESOLUTIONS 2/2**

Sixième résolution – Assemblée Générale Ordinaire
L'Assemblée Générale décide d'élire pour la période du 16 juillet 2021 au 15 juillet 2022, conformément à l'article 18 des statuts et aux articles 9 et 10 du Règlement Intérieur de la FFBB, les délégués représentant les clubs dont l'équipe première senior opère en Championnat de France aux Assemblées Générales de la Fédération Française de Basket-Ball.

1er titulaire :
2ème titulaire :
1er suppléant :
2ème suppléant :

Septième résolution – Assemblée Générale Ordinaire
Pour compléter les deux postes vacants réservés aux licenciées féminines, l'Assemblée Générale décide d'élire jusqu'à la fin de l'olympiade 2020/2024, les membres féminines ci-après désignées :
- Liste des membres élues

Huitième résolution – Assemblée Générale Ordinaire Elective
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.



VOTE



VOTE

- Délibération 2/ **TEXTES DES RESOLUTIONS – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE** : Etes-vous d'accord sur les 8 textes des résolutions présentés ?

Votants : 20

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1.3. Finances

1.3.1. Comptes annuels 2020/2021

Le trésorier Patrice PY prend la parole en présentant Monsieur Stéphane PELAT, Commissaire Aux Comptes accompagné de Monsieur Jean-Claude HEBRARD.

Le trésorier présente les comptes annuels arrêtés au 30 avril 2021, il commente le bilan actif et passif ainsi que le compte de résultat, en précisant que cet exercice a été exceptionnel du fait de la pandémie.

- Le résultat net comptable se solde par un résultat en équilibre à 0.
- Pourquoi ? car création d'une provision pour charges exceptionnelles d'un fond régional de reconquête pour la somme de 128 653 € (en adéquation avec la décision prise par le Comité Directeur du 13 mars 2021).
- Quelques chiffres par rapport au compte de résultat :
 - Le total des produits de l'exercice s'élève à 1 558 K€ contre 2 469K€ pour l'exercice précédent soit une baisse de 37 %. Cette forte baisse est la résultante de l'évolution négative du nombre de licenciés (- 6000 soit une baisse de 18 %) et des recettes afférentes mais aussi de toutes prestations non réalisées cette année (en particulier en termes de formation). Il faut noter que la Ligue a actionné tous les leviers pour percevoir des aides de l'Etat comme le Fonds de Solidarité pour 191K€.
 - Le total des charges de l'exercice s'élève à 1 461K€ contre 2 454K€ pour l'exercice précédent soit une baisse de 40 %. Cette forte baisse est en corrélation avec l'évolution négative des produits.
 - Les frais de personnel sont passés de 483K€ à 316K€. L'Etat a pris en charge l'activité partielle de nos salariés à hauteur de 82K€ et avons bénéficié également d'une exonération de charges URSSAF pour 97K€.
 - Les remboursements aux clubs ont été faits par virement bancaire pour un montant total de 168K€ en matière sportive et forfaits financiers régionaux.
- Il précise qu'il y a des différences importantes par rapport au budget prévisionnel que l'on avait arrêté. Cet impact imprévisible pour la seconde année du COVID-19 sur le nombre des licenciés et des activités de la Ligue. Mais aussi de l'impact des aides importantes de l'Etat (sans ces aides, les finances de la Ligue auraient été fortement dégradées).
- Malgré la mise en place du fonds régional de reconquête, notre résultat net comptable est de 0, le compte de fonds associatif reste stable à hauteur de 548K€.

Jean-Jacques DESSAINT demande aux membres s'ils ont des questions à poser au trésorier.

Question de David DUPREY : remarque par rapport aux aides de l'Etat, le contrôle de gestion demande à ce que les aides d'Etat soient séparées des charges sociales (ne pas les mettre en moins des charges sociales mais les mettre à part), est-ce une obligation ou pas ? peut-être pour garder une visibilité de la masse salariale réelle et les produits par ailleurs.

Alain PUEL donne réponse : c'est simplement une demande du contrôle de gestion et non une obligation comptable, cela a pour but de contrôler d'une année sur l'autre les aides reçues et le reste des salaires. Donc il s'agit simplement d'une présentation pour les clubs.

Intervention de Stéphane PELAT (Commissaire Aux Comptes) : il indique qu'il est intervenu sur les comptes financiers, les comptes seront certifiés lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2021. Les rapports seront rendus dès le début de la semaine prochaine dès que l'arrêt des comptes sera fait officiellement par les membres du CODIR.

VOTE

- Délibération 3/ **COMPTE ANNUEL 2020/2021** : Suite à la présentation faite par le Trésorier et à l'intervention du Commissaire Aux Comptes, le Comité Directeur Régional valide les comptes annuels 2020/2021 qui seront présentés à l'AG.

Votants : 20 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NON VOTES : 1

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1.3.2. Budget prévisionnel et dispositions financières 2021/2022

Le prévisionnel 2021/2022

Patrice PY indique que tous les membres du CODIR ont reçu le document, il ne va reprendre toutes les lignes mais expliquer comment il a construit ce prévisionnel.

CHARGES		PRODUITS	
CHARGES DIRECTES		PRODUITS DIRECTES	
60 - Achats	798 480 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	1 243 370 €
Prestations de services	469 570 €		
Achats matières et fournitures	312 410 €		
Autres fournitures	16 500 €		
61 - Services extérieurs	72 500 €	73 - Dotations et produits de tarification	- €
Locations	55 000 €		
Entretien et réparation	9 600 €		
Assurance	7 900 €		
Documentation	- €		
62 - Autres services extérieurs	500 100 €	74 - Subventions d'exploitation	120 600 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	14 000 €	ANS - PSF	36 000 €
Publicité, publication	36 500 €	ANS - PST	22 000 €
Déplacements, missions	419 800 €	ANS - DHP	12 000 €
Services bancaires, autres	29 800 €	Conseil Régional - Mvt Sportif	36 000 €
		Conseil Régional - Evènements	10 000 €
		Conseil Départemental	- €
		Communes	- €
		Organismes sociaux	- €
		ASP	4 600 €
		Aides Privées	- €
		Autres établissements publics	- €
63 - Impôts et taxes	29 000 €	75 - Autres produits de gestion courante	1 179 160 €
Impôts et taxes sur rémunération	12 000 €	Cotisations (licences, affiliations)	1 179 160 €
Autres impôts et taxes	17 000 €	Dons manuels - Mécénat	- €
64 - Charges de personnel	512 400 €	76 - Produits financiers	800 €
Rémunération des personnels	400 000 €		
Charges sociales	102 000 €	77 - Produits exceptionnels	45 000 €
Autres charges de personnel	10 400 €		
65 - Autres charges de gestion courante	675 000 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions	4 100 €
Licences, affiliations, droits fédéraux	675 000 €		
66 - Charges financières	550 €	79 - Transfert de charges	60 000 €
67 - Charges exceptionnelles	- €		
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagement à réaliser sur ressources affectées	65 000 €		
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	- €		
S/Total des charges	2 653 030 €	S/Total des produits	2 653 030 €
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	15 000 €	87 - Contributions volontaires en nature	15 000 €
Secours en nature	- €	Bénévolat	15 000 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	- €	Prestations en nature	- €
Prestations	- €	Dons en nature	- €
Personnel bénévole	15 000 €		
TOTAL DES CHARGES	2 668 030 €	TOTAL DES CHARGES	2 668 030 €

- Il est reparti des budgets prévisionnels précédents en modifiant sur la base de notre ressenti pour la saison avenir, en tenant compte de l'expérience acquise lors de cette dernière saison qui a été très particulière.
- Pour bâtir les produits : on est parti sur le principe d'un optimisme raisonnable, à savoir du postulat (sortie du COVID et faire une saison normale). Comme il y a eu la création de ce fond de reconquête (pourquoi ? afin de reconquérir à nouveau des licenciés → objectif : progression des licenciés de 5 % (sachant que cette saison perte de 18 %, soit moins 6000), dans l'espoir de regagner 1/3 soit entre 1500 et 2000 licenciés. Mais aussi en tenant compte de la réalisation de toutes les missions, les formations.
- Sur les postes des charges : comme habituellement preuve de prudence, systématiquement les lignes des charges ont été arrondies à la centaine voir le millième supérieur, en définitif les chiffres indiqués risquent d'être supérieurs à la réalité des charges en fin d'exercice.

- Au final on arrive à un budget prévisionnel pour la saison prochaine en équilibre.

Patrice PY s'adresse aux membres du Comité Directeur, pour savoir s'ils ont des questions à poser sur les travaux et la manière dont ce prévisionnel a été construit ou bien sur des postes particuliers. Jean-Jacques précise qu'il a assisté aux travaux avec Patrice et Eric, très compliqué de se projeter sur un prévisionnel avec la saison qui vient de se terminer. Gros débat et 2 bonnes journées de travail afin de vous présenter aujourd'hui un budget prévisionnel.

Les dispositions financières 2021/2022

Pas de modifications sur les tarifs par rapport à la saison précédente, engagement pris lors du dernier Comité Directeur du 13 mars 2021.

Eric RODRIGUEZ prend la parole pour préciser que le seul changement se situe au niveau de la page de l'IRFBB qui n'a pas encore été diffusée. Dans le cadre de la démarche qualité (QUALIOPi) on ne peut plus mélanger les frais pédagogiques avec l'ensemble des frais annexes. C'est une obligation et cette information a été connue la semaine dernière dans le cadre de l'accompagnement de la démarche sur Qualiopi. Donc va être remorceler tous les frais de formation pour préciser ceux qui sont frais pédagogiques à ceux qui sont frais d'hébergement/restauration (les frais d'hébergement sont considérés comme en supplément, car on peut imposer un repas dans le cadre de la formation mais pas une nuitée.

Donc cette page IRFBB est en cours de réfection pour se mettre en conformité et pour garantir cette partie de Qualiopi.

Jean-Luc COMBES demande la parole : il fait une remarque à la page 4 des dispositions financières, il y a des erreurs d'écritures sur le report des colonnes entre la saison 2020/2021 et 2021/2022, les chiffres indiqués pour 2021/2022 sont correctes mais revoir la colonne 2020/2021.

Réponse de Jean-Jacques DESSAINT, Eric RODRIGUEZ est en train de mettre à l'écran le tableau afin de vérifier pour apporter les corrections et ainsi que les personnes puissent voir que sur les 2 saisons les chiffres sont les mêmes.

Jean-Luc indique aussi que sur la page 5, le montant du FFR pour la RM3 est de 230,00 € alors qu'il devrait être de 216,00 € et comme mentionné à la page 4. Les rectifications sont faites en direct par Eric.

Focus sur le PGE (Prêt Garanti Etat)

Suite à l'accord de la demande de prêt pour un montant de 150 000 €, rendez-vous pris auprès de la banque « le Crédit Mutuel », accord de principe et cette semaine le contrat de prêt a été accordé.

Pour mémoire, la 1^{ère} année c'est une franchise donc pas de remboursement, et à la fin de la première année on a le choix du remboursement de la totalité du prêt ou bien amortir le prêt sur 1 à 5 ans. Le taux sera calculé suivant la durée de l'amortissement, sur 5 ans il sera de 0,70 %, si durée inférieure le taux sera moindre. Donc il reste à apposer les signatures, à retourner les documents pour que les fonds soient débloqués.

VOTE

- Délibération 4/ **BUDGET PREVISIONNEL ET DISPOSITIONS FINANCIERES 2021/2022** : Le Comité Directeur Régional valide le budget prévisionnel et les dispositions financières qui seront soumis à la ratification de l'AGEO du 26/06/2021.

Votants : 20 POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Jean-Jacques termine en remerciant Patrice et Eric pour ce gros travail afin de vous présenter ces chiffres.

De son côté Patrice PY adresse ses remerciements à Kevin MARTINEZ pour l'aide apportée sur les démarches des dossiers d'aides financières.

Question de Richard BERGAMO : est-ce que le prêt sera versé sur un compte bancaire à part ? Réponse de Patrice si on n'utilise pas la somme, elle sera versée sur le compte épargne car on ne va pas créer un compte spécifique pour le PGE.

1.4. Instance Régionale

1.4.1. Règlement Intérieur

Parole donnée à la Secrétaire Générale, Huguette CHAPPAT pour présenter les modifications.

- Elections des Délégués Fédéraux :

Ni les Statuts, ni le Règlement Intérieur précise quand est-ce que l'appel à candidature pour l'élection des délégués fédéraux doit être fait.

Le dépôt des candidatures pour l'élection des délégués fédéraux doit être fait avec deux dates différents dans le Règlement Intérieur.

La proposition de modifications de l'Article 11 du Règlement Intérieur sont :

- Rajout de l'information manquante sur la date butoir de l'appel à candidature ;
- Rajout d'une précision sur la similitude des règles de l'élection des membres du Comité Directeur Régional et l'élection des délégués fédéraux.

Eric présente à l'écran l'article 11 avec les modifications apportées. Celles-ci ont été présentées aux membres du Bureau Régional le 14 avril 2021 qui ont validé.

Question de Brigitte DESBOIS : demande qu'elle ait la date butoir des candidatures - Réponse d'Eric : la date butoir est 30 jours avant l'Assemblée Générale et 60 jours pour l'appel à candidature.

VOTE

- Délibération 5/ **REGLEMENT INTERIEUR – ELECTIONS DES DELEGUES FEDERAUX** : Le Comité Directeur Régional valide la modification proposée par le Bureau Régional dans le Règlement Intérieur autour de l'élection des délégués fédéraux.

Votants : 20 POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Elections du / des poste/s vacant/s du Comité Directeur Régional :

Eric présente à l'écran les modifications de l'article 13 et présentation des nouveaux articles 16 et 17 (sans oublier la renumérotation des articles en suivant).

Les statuts précisent l'obligation de procéder à la prochaine Assemblée Générale à l'élection d'un nouveau membre en cas de vacance d'un poste.

Il n'y a pas d'écrit sur la cooptation d'un membre du Comité Directeur Régional.

L'appel et dépôt de candidature pour un poste vacant devrait disposer d'une temporalité différente à celle des élections de l'ensemble du Comité Directeur Régional.

La proposition de modifications de l'Article 13 du Règlement Intérieur sont :

- Changement du titre de l'article
- Rajout de l'information manquante sur la date butoir de l'appel à candidature

Rajout d'articles entre le 15 et 16 : Vacance d'un poste

- Possibilité de la cooptation
- Modification des dates butoirs dans la procédure de l'appel et de la cooptation

Ces modifications ont été présentées aux membres du Bureau Régional le 14 avril 2021 qui ont validé.

Question de Jean-Luc COMBES : est-ce que c'est prévu dans les textes fédéraux ou par contre à l'encontre des textes fédéraux ? Réponse de Jean-Jacques : apparemment non il semblerait.

VOTE

- Délibération 6/ **REGLEMENT INTERIEUR – ELECTIONS – POSTE VACANT** : Le Comité Directeur Régional valide la modification proposée par le Bureau Régional dans le Règlement Intérieur autour de l'élection d'un poste vacant du comité directeur régional.

Votants : 20 POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1.5. Ressources Humaines (recrutement)

▪ Assistante de Gestion Administrative et Financière (Antenne de Maurin)

Jean-Jacques DESSAINT prend la parole en précisant que les entretiens des 3 personnes ayant postulé à ce poste se sont déroulés le 17 mai 2021, un classement a été fait par les membres du jury. Suite au contenu des dossiers, on s'est aperçu qu'une opportunité nous était offerte.

De ce fait un rendez-vous a été pris avec le responsable sport de la DRAJES Occitanie, Monsieur Cyril PERROCHIA, il nous a donné des explications sur la possibilité d'obtenir des aides pour les futures embauches. Dans le cadre des demandes on pourrait prétendre à 2 types de subventions :

- Subvention au titre du PST – dispositif : # 1 jeune – 1 solution **2 x 10 000 €**
ou **emploi classique Agence du Sport 3 x 12 000 €**

La disponibilité des candidates est au plus tôt fin juin 2021.

Faisant suite aux entretiens et au profil des candidates au poste AGAF, une opportunité supplémentaire s'est ouverte, donc nous nous sommes dirigés vers une réflexion supplémentaire. Cette réflexion a été basée :

- sur les besoins émergents d'un formateur à partir de 2022 (à ce jour mise en place du BPJEPS avec le CREPS, à compter de septembre 2022 ouverture du BPJEPS sur le secteur de Montpellier ; et à part entière à la Ligue). De ce fait un besoin de formateur s'est fait ressentir pour aider à la préparation de la 2^{ème} session pour une co-construction et la future coordination du BPJEPS.
- la possibilité d'une double subvention au titre du PST – obtention et utilisation des deux dispositifs possibles (au regard des entretiens et des échanges avec la DRAJES).
- les échanges avec le Comité 34, Magali FERRIER, évocation sur la possibilité de mutualisation transitoire avec son comité qui a besoin de relancer sur son territoire certaines thématiques gérées par les comités comme le PPF. Magali nous a fait part de cette opportunité de mutualisation du poste jusqu'en septembre 2022 (la personne embauchée serait mise à disposition du CD34 à l'aide d'une convention et jusqu'en septembre 2022 afin de remplir les missions sur ce département).

Notre proposition serait de créer **un poste de formateur sur Maurin**.

Jean-Jacques DESSAINT fait **un rappel sur ces 2 postes** :

- une embauche effective sur le poste de 24 heures qui a été évoqué lors du dernier Comité Directeur.
- une opportunité de pouvoir faire une embauche dans le cadre de nos besoins qui vont être émergents à partir de septembre 2022.
- après consultation avec la DRAJES sur ces 2 postes, on peut obtenir les aides financières de 2 x 10 000 € pour un poste et pour le 2^{ème} poste 3 x 12 000 € concernant le poste de formateur (mise à disposition du CD34 et à compter de septembre 2022 cette embauche serait basée sur Maurin pour la formation et le BPJEPS).
- grosse discussion avec les membres du Bureau Régional cette semaine lors de la présentation du projet, échanges intéressants, des questionnements, toutes les réponses ont pu être données.

Jean-Jacques propose de donner la parole au trésorier pour faire le point financier de ce projet (est-ce raisonnable ou pas de se lancer sur cette nouvelle création de poste) et ensuite répondre à vos questions.

Patrice PY précise qu'il a regardé le côté financier, le fait de bénéficier des aides au démarrage sur 3 ans, il confirme que la Ligue a la capacité financière pour cet emploi. Le budget prévisionnel permet d'absorber les coûts supplémentaires des charges salariales sur les années à venir. Bien sûr les aides ne vont pas perdurer et l'objectif est de pérenniser ces emplois. L'enjeu sera de monter en puissance sur les missions (la formation BP) afin que ce poste s'autofinance complètement. Pas de problème sur les premières années au niveau des finances.

Interventions des membres du CODIR :

Alain PUEL : réaffirme les interventions qu'il a déjà faites sur cet emploi administratif par rapport aux nombreuses tâches de Frank CMBUS mais aussi sur l'éventualité de créer un nouveau poste de formateur de terrain. Ne pas oublier que l'on est en plein développement de l'IRFBB, la formation va prendre de plus en plus de place sur la Ligue et va ramener des fonds financiers. Il fait un rappel sur la création du BPJEPS au CREPS de Montpellier, aujourd'hui les relations avec le CREPS sont difficiles, le but est de récupérer à compter de septembre 2022 la formation BPJEPS sur la structure Ligue. Nos salariés sont déjà en surcharge de travail donc on aurait besoin d'un nouveau formateur pour développer ce BPJEPS. Il est ravi de l'opportunité qui est offerte à la Ligue et valide ce projet d'embauche.

Dominique LAVAL : demande si ces postes se font sur des CDD renouvelables ou bien CDI, car crainte si les personnes embauchées ne remplissent pas les conditions sur le travail demandé. Jean-Jacques répond qu'il s'agit de CDI sur les 2 postes et ensuite il y a des textes réglementaires en cas de séparation des salariés. Eric RODRIGUEZ donne des raisons de l'embauche en CDI (si une personne au bout de 6 mois ne fait pas l'affaire, on peut la licencier) et il y a plus de risque sur les CDD longs en cas de licenciement.

Eric RODRIGUEZ conclue en donnant les derniers chiffres du BP sur Montpellier génère à peu près 80 000 € à 90 000 € de bénéfice, que la prestation proposée est de 25 000 €/26 000 €. Mais attention sur les dépenses supplémentaires car les UC non gérées par la Ligue sont faits par des prestataires extérieurs au lieu d'utiliser leurs ressources en interne. La DRAJES est au courant des intentions de la Ligue Occitanie pour récupérer seule cette formation BPJEPS pour la prochaine saison.

Richard BERGAMO : demande de ce fait si toutes les formations seraient ramenées sur Toulouse. Réponse négative d'Eric, cette formation resterait localisée côté Med, mais des démarches sont faites pour exploiter la salle de réunion de l'antenne de Maurin et rechercher un gymnase, voir aussi avec club local ayant une salle et un gymnase. De ce fait il resterait seulement à payer l'utilisation à la collectivité. En cours de négociation avec des collectivités locales et permettre des aménagements dans les gymnases.

Jean-Luc COMBES : demande confirmation sur les embauches de 2 personnes dont une future, formateur qui serait mise à disposition au CD34 pendant un an. Jean-Jacques DESSAINT donne réponse en indiquant qu'il y aurait une embauche sur le poste de 24 h (AGAF) qui a été discuté lors du dernier Comité Directeur. Une deuxième embauche se ferait suite à l'opportunité suite aux entretiens, elle prendrait son poste à la fin de cette saison sportive et mise à disposition du CD34 moyennant une convention. Tâches réparties sur les 2 structures jusqu'en septembre 2022, et ensuite temps plein pour la Ligue.

David DUPREY : demande si l'on a les identités des candidates, réponse de Jean-Jacques DESSAINT et d'Eric RODRIGUEZ, par rapport à la RGPD pas de possibilité de divulguer les noms à ce jour. David répond en précisant qu'il s'agit simplement de donner délégation pour les embauches.

Bruno MARITON : précise que sur les 3 candidats, le classement a été simple car une des personnes ne remplissait pas le profil. Par rapport à leurs engagements pas de possibilités de révéler les noms, simplement les 2 personnes reçues répondent aux profils demandés (AGAF et formateur). La seule question que l'on pourrait se poser : si les aides ne sont pas mobilisées, est-ce que la Ligue maintient le recrutement ? Et dans quel délai on peut avoir une réponse sur les aides sollicitées ? Réponse de Jean-Jacques sur la tenue des dossiers déposés auprès de la DRAJES, sur le poste de 24 heures, il est pratiquement validé, pour l'autre dossier le temps plein (très peu de Ligues ont déposé un tel dossier), donc celui-ci devrait avoir une échéance favorable du fait du montage du dossier.

Laurent LACAZE : redemande la certitude est sur le poste de 24h, mais sur le poste à temps plein ne faudrait-il pas conditionner le recrutement dans l'attente de l'obtention des aides financières (3 x 12000 €) ? Eric répond que la réponse devrait arriver dans les 15 jours et contenu des demandes et des dossiers déposés, la suite devrait être favorable. Laurent réitère que si l'on décide aujourd'hui le recrutement et si absence des aides, la Ligue n'est pas contrainte à l'embauche. Patrice PY reprend la parole en reposant : est-ce que la Ligue peut malgré tout procéder à l'embauche et supporter les charges ? A priori on aura un besoin à terme, de plus le candidat correspond au profil recherché et aux compétences et la question est aussi, si l'on n'embauche pas cette personne, est-ce que l'on

retrouvera le même type de candidature ? Ensuite sur la partie financière, si l'on n'obtient pas les subventions bien sûr qu'il faudra que la Ligue supporte chaque année entre 15 000 € et 20 000 €, à ce jour la Ligue peut supporter cette charge supplémentaire.

Laurent LACAZE revient sur le prérequis du poste, il pose la question par rapport au dépôt de candidature au poste AGAF et de la compétence de la personne qui pourrait remplir les compétences de formateur. La question est posée : quels sont les prérequis pour un être formateur sur le BPJEPS, Alain PUEL répond au moins le BPJEPS – CQP, Aurore précise que cette personne est titulaire d'un BE, l'équivalent d'un DEFB et DE.JEPS. Personne su-diplômée que l'on retrouve sur un poste à 24h et d'où vient cette opportunité pour l'embauche sur le poste de formateur.

Gérard NEBOUT : demande si cette personne a une expérience professionnelle, réponse : elle a plus de 10 ans d'expérience (plus de 10 ans de BE1).

Laurent LACAZE pose la question, est-ce que l'on ne refait pas d'appel à candidature ? Eric répond que dans notre structure, on n'est pas dans l'obligation de refaire un appel à candidature, il précise que la question a été posée à l'ensemble du personnel de la Ligue (CTF/CTO/CTA) pour connaître leurs intentions et de savoir s'ils étaient intéressés par ce poste, la réponse a été négative à ce jour.

VOTE

- Délibération 7/ **PROPOSITION DE CREATION D'UN POSTE DE FORMATEUR SUR MAURIN** : Le Comité Directeur Régional valide la création d'un poste de salarié de CTF formation sur le site de Maurin à compter de la saison 2021/2022.

Votants : 20 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Jean-Jacques remercie les élus et précise qu'il nous tiendra au courant des dossiers de demandes de subventions et des noms des personnes recrutées.

1.6. Pratiques Sportives et Compétitions

REFORME DES SENIORS REGIONAUX

Jean-Jacques DESSAINT donne la parole à Aurore FILLIATRE pour faire un retour sur les modifications à apporter sur la réforme des Championnats Seniors Régionaux.

Elle revient sur le fait que la Ligue avait abondé de créer sur la saison 2021/2022 une R3 sur le secteur Méditerranée, mais qui ne se fera pas du fait contexte sanitaire. Par conséquent la Commission des Compétitions propose la modification du nombre d'équipes sur la saison 2022/2023 afin de passer plus en douceur cette réforme.

OCCITANIE
PRATIQUES SPORTIVES ET COMPÉTITIONS: MAGALI FERRIER

▪ Réforme des Seniors Régionaux :

- Modifications sur le secteur Méditerranée

Secteur MED	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
PNM	14	12	10	8
RM2	24	16 (12)	14 (12)	12
RM3	-	12 (16)	14 (16)	16
	38 équipes	40 équipes	38 équipes	36 équipes

- Continuité sur le secteur Pyrénées

Secteur PYR	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
PNM	14	12	10	8
RM2	24	24	24	24
RM3	24	32	32	32
	62 équipes	68 équipes	66 équipes	62 équipes
Total MED+PYR	100 équipes	108 équipes	104 équipes	100 équipes

VOTE

MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

Présentation du tableau ci-dessus sur les modifications pour 2022/2023 :

- rien de change pour la PNM : 12 équipes
- par contre sur la R2 : il était prévu de passer à 12 équipes mais rester à 16 équipes et de basculer sur la R3 à 12 équipes au lieu de 16

Les raisons : plus progressif car le fait de n'avoir pu jouer depuis presque 2 ans, qu'il n'y a pas eu de montées et de descentes, la Commission préfère étaler ce passage en R3 et de soumettre au vote ces modifications. Sur le secteur Pyrénées la continuité, rien de changer.

Bruno HAETTY précise que cette composition était plus au moins prévue, mais voir aussi sur les rétrogradations comment faire. Lui-même avait émis en réunion et surtout sur le secteur Pyrénées au niveau de la R2 M et F, comme il ne se passe rien depuis 2 saisons sur le championnat R2 (plus sur les garçons que les filles) devient compliqué, d'avoir joué 2 saisons pour seulement 2 accessions en Pré-national. Est-ce qu'il ne serait pas souhaitable de valoriser les équipes performantes en proposant une 3^{ème} montée car 24 équipes en R2 la saison prochaine et de proposer après 2 saisons blanches que 2 montées ? A savoir qu'il y aurait une descente supplémentaire de Pré-National en filles et en garçons. Bruno demande à Aurore si cette idée supplémentaire devait être discutée ensuite, sachant qu'il ne remet rien en cause par rapport à la réforme, mais donner une finalité à la performance.

Questions des élus :

Laurent LACAZE : par rapport au nombre d'équipes en 2024/2025 dans la catégorie PNM, on passe à 8 équipes sur l'ensemble des secteurs, réponse de Jean-Jacques : non 8 équipes sur le secteur Méditerranée et 8 équipes sur le secteur Pyrénées. Bruno précise une poule de 8 de chaque côté et en ensuite une phase finale pour le titre de Champion. Aurore complète en indiquant que ce championnat se fera en 2 phases car il n'y a qu'une montée sur l'Occitanie.

Christophe RODRIGUEZ revient sur cette proposition d'une nouvelle montée, sur laquelle il n'est pas contre mais attention aux dates du calendrier par rapport à la 2^{ème} phase (mi-février), étant à un mois et demi de la fin des championnats NM3 (début avril), on risque de connaître les descentes de NM3 et de ce fait la 2^{ème} phase ne sera plus attractive. Aurore précise que si on a beaucoup de descentes de NM3, la 2^{ème} phase n'aura plus de sens pour la Pré-national. Christophe propose, pourquoi ne pas modifier les dates, à savoir que la FFBB fait son calendrier et que l'on ne peut pas demander de modifications, la Ligue s'accommode.

David DUPREY précise que la FFBB fait des phases finales en N3 et c'est pour cette raison qu'il finisse tôt.

Richard BERGAMO indique d'être prudent afin que les équipes en 2^{ème} phase ne jouent pas pour rien car risque de démobilisation.

Bruno conclue attention aux risques de frustration des équipes de R2 et R3 si l'on reste de la même manière ou bien voir la situation la meilleure.

Jean-Jacques DESSAINT soumet au vote :

VOTE

- Délibération 8/ **REFORME DES SENIORS MASCULINS REGIONAUX** : Le Comité Directeur Régional valide la modification de la réforme des seniors masculins régionaux sur le secteur Méditerranée pour les saisons 2022/2023 et 2023/2024.

Votants : 20

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ORIENTATIONS DES REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

Aurore FILLIATRE reprend la parole pour présenter les orientations.

Pour les championnats JEUNES et SENIORS OCCITANIE

- Maximum de 10 équipes par poule au regard du contexte sanitaire (la Fédération a déjà établi une première version de son calendrier 2021/2022, sachant que celui-ci est sur le même principe que les autres saisons : toutes les dates occupées, maintien du nombre d'équipes par poule). Dans la réflexion de la Ligue pour la saison prochaine 2021/2022, des poules de 12 semblent compliquées même s'il faut rester optimiste face au COVID car cette crise sanitaire ne va disparaître comme ça. D'avoir géré de septembre à octobre 2020, des cas contacts, des cas de COVID il y en aura toujours. Donc on souhaiterait basculer au maximum à 10 équipes par poule et sur les poules de 12, de passer à deux poules de 6 (exemple R2M Pyrénées : 4 poules de 6 et Méditerranée 2 poules de 6)

- Avoir plusieurs phases sur un championnat, avec un maximum de 3 phases, car on ne peut pas répartir sur le même principe, que chacun reste dans son championnat. Si au pire des cas, on ne joue qu'une seule phase, on pourra au moins faire des montées et des descentes.
- En suite pourquoi ne pas prévoir ces formules pour les saisons suivantes (discussion en Bureau Régional) mais travail de concertation avec tous les clubs
- Prévoir des week-ends de libre en cas de COVID au sein des équipes (cas contact) pour ne pas être piégé comme cette saison
- 3 montées de R2M en PNM au lieu de 2 montées, en ajoutant une finale d'accèsion (une descente supplémentaire de PNM) seulement pour la saison prochaine du fait du contexte sanitaire (discussion sur le précédent paragraphe : réforme seniors régionaux)

Jean-Jacques précise que cette initiative pour la saison prochaine est de bon augure en assurant un championnat et de prévoir en cas d'arrêt, de ne pas se retrouver dans la même situation de cette saison. Bruno HAETTY complète en indiquant que sur une phase les clubs auront fait au moins 10 matchs, donc possibilité de classement et non saison blanche. De plus la 3^{ème} phase consiste à la finale du titre.

Coupe Territoriale Occitanie

Aurore indique que la FFBB va maintenir la Coupe de France

- Proposition de participation uniquement aux clubs évoluant en Championnat de France en l'absence des coupes départementales, car aucune coupe sur les territoires cette saison.
- Pour la saison 2021/2022, si on ouvre la coupe aux équipes des Championnats régionaux et des clubs de Championnat de France, on risque d'avoir de nombreux inscrits et de se retrouver avec un nombre de matchs incalculables à positionner sur une courte durée. Donc l'ouvrir seulement aux clubs de Championnat de France, permettent suivant les tours de Coupe de France de bénéficier de points supplémentaires dans leurs championnats, pour les équipes de championnat régionaux aucun point n'est attribué.

David DUPREY demande le niveau de Championnat de France : réponse NF3/NF2/NF1 et NM3/NM2.

VOTE

- Délibération 9/ **ORIENTATIONS DES RSP** : Le Comité Directeur Régional valide les orientations suivantes pour les championnats Jeunes et Seniors Occitanie :
 - Constitution de poule avec au maximum 10 équipes
 - Passage en plusieurs phases avec un maximum de 3 phases
 - Libérations de week-end pour récupération éventuelle COVID
 - Passage de 2 à 3 montées entre la RM2 et la PNM en ajoutant une finale d'accèsion

Votants : 20 POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Richard BERGAMO a eu un problème de connexion, il est favorable sur les propositions ci-dessus, simplement il demande de faire attention à la composition des poules de 6 et de mixer les poules par rapport aux départements. Bruno HAETTY précise que sur les poules, ils vont mettre à priori des têtes de série afin que les championnats ne soient pas des championnats de territoire et les équipes incorporées seront mises d'après le dernier ranking.

2. Tour des Pôles par les VP :

2.1. Pratiques sportives et Compétitions

Aurore reprend la parole pour donner des points informatifs d'actualités :

- Annulation du Master régional de 3x3 des catégories U13/U15/U18 et seniors, elle avait envoyé un questionnaire aux Comités afin de connaître les actions mises en place sur ces tournois, du fait du peu de réponses (5 sur 10), comme ils ne faisaient pas d'actions en amont du Master et qu'il n'y avait pas la représentativité de l'ensemble du territoire, la logique a été l'annulation de ce Master et si l'on veut fidéliser cet évènement, il faut que l'ensemble des Comités soit présent.

Jean-Jacques DESSAINT revient sur l'évènement du Master qui devait se dérouler à Rodez, car lors du Conseil des Présidents, Roselyne PORTAL a fait le retour sur les jauges que voulaient

mettre à place la Préfecture de l'Aveyron et qu'il aurait été compliqué de le mettre en place sur ce Master. Ensuite Aurore précise qu'elle avait présenté plusieurs formats et aucun n'avait été plébiscité, s'ajoutait pour les jeunes de jouer en intérieur et les seniors en extérieur, de plus c'était sur le même week-end de l'Assemblée Générale de la Ligue et du Forum National du Mini-Basket. Pas simple et comme tous les voyants n'étaient pas au vert donc préférence de mettre en place un évènement de qualité pour la saison prochaine.

- Seniors – places réservées et demandes de rétrogradations : comme pour la Fédération, la Ligue a lancé pour les Seniors évoluant en championnat régional Occitanie des dossiers de demandes de places réservées pour les équipes désirant évoluer dans une division supérieure. A ce jour la Ligue a reçu de nombreux dossiers de places réservées, et en parallèle des demandes ont été faites auprès des clubs qui souhaitent être rétrogradés, 7 demandes de rétrogradations ont été formulées.

Pour les places réservées la Ligue va appliquer le même système que la Fédération, Aurore donne un exemple, si une équipe évoluant en Pré-Nationale d'un Comité X demande à être rétrogradée en R2, pour remplacer cette équipe en Pré-Nationale on regardera dans les dossiers des places réservées si une équipe du même Comité X demande à évoluer dans cette division. S'il n'y a pas d'équipe, on ira rechercher dans le pot commun avec un classement des demandes réservées.

Eric RODRIGUEZ donne une précision par rapport à la RM3 et RF2 on tient compte pour les montées des championnats en dessous (exemple si c'est une équipe de RM3 d'Ariège qui se retire, c'est le championnat Haute-Garonne/Ariège qui a la place – exemple si c'est une équipe de RF2 des Hautes-Pyrénées qui se retire, elle pourrait être remplacée par une équipe gersoise au regard du championnat de Pré-Région qui est fait entre le Gers et les Hautes-Pyrénées – même principe du côté Méditerranée par rapport aux féminines entre le Gard et l'Hérault). Ce sont les seuls cas particuliers entre département et région, on tient compte des championnats de Pré-Région qui sont en dessous.

Dossiers reçus à ce jour pour les places réservées : 5PNM – 2PNF – 3RM2 – 1 RF2 – 3 RM3, sachant que le délai de dépôt est le 31 mai 2021 et pour les demandes de rétrogradations au 7 juin 2021. Richard BERGAMO demande si l'on a la possibilité de connaître les clubs qui ont demandé la rétrogradation. Aurore répond, à chaque demande elle envoie un accusé réception au club et en copie au comité pour information.

2.2. Formation et Emploi

2.2.1. Avancement : démarche Qualité des O.F.

Alain PUEL rappelle : « Qualiopi » c'est ce qui permet de mobiliser les fonds de la formation professionnelle dans le cadre des formations proposées par la Ligue. Cette démarche de qualité demande un audit régulier tous les 3 ans. En prévision du premier audit qui aura lieu les 23 et 24 septembre 2021, nous avons fait des pré-audits :

➔ en avril le constat : pas mal de choses positives
les imperfections à modifier ont été actées

➔ le rendez-vous en mai a amené un résultat plus que positif

On avance bien sur la qualité, on avait des choses à mettre en place et qui seront attestées sur le prochain CQP pour répondre à « la charte qualité ».

Le prochain rendez-vous en juin toujours dans le cadre de ce pré-audit consistera à affiner cette charte et d'être en règle début septembre 2021. Surtout sur le fait de récupérer le BPJEPS de Montpellier, si l'on a la certification « Qualiopi » on peut se rassurer. Alain tient à remercier Frank CAMBUS pour tout le travail accompli sur « Qualiopi » et l'ensemble de l'IRFBB.

2.2.2. Pôles Espoirs et PPF

Alain PUEL indique que du fait de la crise sanitaire, le PPF n'a pas eu beaucoup d'actions et donne la parole à Patrick CHICANNE, voir Richard et Christine s'ils souhaitent donner des informations sur les pôles.

PÔLES :

- Période des admissions administratives qui vont se clôturer le 9 juin 2021 (Jour des commissions d'admission). Il s'agit que de pré-candidatures, on a réparti sur le secteur Pyrénées les jeunes filles et garçons en fonction des projets Elite U15.
- Travaux aussi avec les clubs sur la présentation de leurs projets Elite U15 et U18 à partir d'un fichier de candidature établi par la Fédération.
- Changement de Championnat au niveau des U15, ce sera un Championnat Inter-Pôles sur une 1^{ère} phase de septembre à février qui va regrouper :
 - Les Pôles de Toulouse, Nantes, Rennes et Mont de Marsan
 - Les Pôles de Montpellier, Aix en Provence et Dijon
 - Elaboration des calendriers sportifs pour se rencontrer et trouver une formule de championnat

A partir de février on rentrera tous sur un Championnat Inter-Pôles, mais de région qui correspond actuellement à nos U15 Occitanie. L'appellation Inter-Pôles restera jusqu'à la fin de la saison.

- Sur les 2 Pôles Espoirs, tous les jeunes ont trouvé une structure d'accueil pour la saison prochaine (Centre de formation de club professionnel, INSEP ou des clubs qui sont engagés sur une formation du joueur, avec des structures d'internat et entraînements quotidiens, jouant en U18 Elite).
- Information de la jeune guadeloupéenne qui depuis 2 ans est accueillie au sein de notre Pôle Espoir de Toulouse (TGG 2,03 m) pour sa formation, objectif atteint car pour la saison prochaine elle a reçu une proposition pour intégrer le centre fédéral. Elle est en BPJEPS sur Toulouse, mais à cette proposition, elle donnera suite, à condition qu'on lui propose une formation professionnelle intéressante. A savoir qu'en parallèle elle a reçu une proposition du club professionnelle de la Roche sur Yon (Ligue Féminine et centre de formation) avec un contrat de 5 ans. Elle devrait signer une convention avec le club de la Roche sur Yon et irait une année ou 2 à l'INSEP pour compléter sa formation.

Patrick demande aux élus s'ils ont des questions sur les Pôles. Jean-Jacques lui fait part de la projection des déplacements par rapport aux rencontres Inter-Pôles de la saison prochaine sur les destinations de Nantes et Rennes. Vont être très compliquées pour rendre service mais surtout comment cela va se faire ?

Réponse de Patrick, il a vu déjà avec les collègues de la Nouvelle Aquitaine pour 2 dates où les déplacements se feraient à PONS (entre Bordeaux et Saintes) pour être à mi-chemin. Les 2 mercredis seraient bloqués pour rencontrer les pôles de Nantes et Rennes. Ensuite une ou deux dates pour faire un match en aller-retour avec le pôle de Mont de Marsan. Egalement entre la période de la Toussaint et le début de l'année 2022.

PPF :

Beaucoup d'actions annulées suite au 3^{ème} confinement, la prochaine action sera le Tournoi de secteur U14 à Arles sur Tech le week-end du 18 au 20 juin 2021, il est réservé qu'aux jeunes U14 des 2 pôles espoirs et idem pour la région PACA qui vient rejoindre ce tournoi de secteur. On a rajouté sur cet évènement un tournoi de secteur U13 avec tous les jeunes qui peuvent prétendre à rentrer dans les différents Pôles Espoirs. Sur ce même week-end nous avons un regroupement de tous les potentiels U14 et U13 de la Zone Sud-Est.

Le week-end prochain devait se dérouler le TIC U12 Occitanie avec les 10 départements ou territoires à Salies du Salat, il a été déplacé sur le week-end de la Toussaint 2021. Le TIT U13 qui devait se dérouler à la Toussaint 2021 sera déplacé au début des vacances de Noël 2021 (17/18 décembre). Cela va permettre de voir ces jeunes et aux Comités de continuer à travailler avec ces générations.

Suite aux nouveaux protocoles sanitaires, certains comités ont mis en place des Tournois Inter-Comités amicaux de préparation (le 10 juillet 2021 à Montauban, avec les équipes du Quercy, Gers et Haute-Garonne). Le but de cette fin de saison est de donner à ces jeunes espoirs U12 une opportunité de compétitions. Remerciements adressés à Patrick CHICANNE.

2.2.3. E.R.O.

Christophe RODRIGUEZ prend la parole :

- Pour les arbitres pas beaucoup d'informations, simplement pour les arbitres fédéraux on a de forte chance de proposer des arbitres de Ligue pour évoluer en Championnat de France. Donc réunion avec Jacob, Thibault, Alain et les élus de l'ERO pour fixer une règle. De ce fait il a été décidé de prendre le classement des arbitres saison 2019/2020 (ils ont été classés par compétences) pour les faire monter.
- Pour les OTM : beaucoup de choses à faire car suite à la lecture des textes fédéraux, on a remarqué que rien n'était écrit. Donc dès la saison prochaine création des classements avec des groupes bien précis, par exemple pour les OTM club ; ils pourront officier dans leurs clubs la saison prochaine et en fonction du classement la saison d'après ils ne seront peut-être plus OTM club.

Création de 2 filières : formation continue normale

Filière OTM Occitanie : pourquoi car les OTM qui partaient sur le Haut Niveau n'étaient pas toujours prêts, cette filière va permettre de les accompagner.

Il donne la parole à David DUPREY pour formaliser cette filière : on s'est basé sur ce qui existait en arbitrage, le but est d'avoir un groupe de potentiel, de les faire progresser, créer des OTM Championnat de France et OTM Fédéraux Premium, donc possibilité d'officier en NM1, etc.... Cette filière va nous permettre de trouver chaque année les meilleurs potentiels et de les amener au plus Haut Niveau. Avec un responsable de filière, un plan de formation bien établi avec des dates. Bons travaux.

Jean-Jacques DESSAINT confirme le travail accompli et la volonté de faire avancer les choses avec le groupe composé de Thierry, Jacob, David et Christophe, de proposer de la cohérence sur l'avancé des OTM, il les félicite et les remercie.

Alain PUEL remercie aussi l'ERO pour leur investissement car c'est une partie pas simple et sur chaque mandat on essaie de faire avancer la formation des officiels.

David DUPREY termine en indiquant qu'une réunion est prévue le 13 juin 2021 pour établir un organigramme, un appel à candidature à tous les OTM a été lancé pour se placer sur la formation ou sur la filière.

2.3. Promotion, Développement et Vivre Ensemble

Jean-Jacques DESSAINT donne les points informatifs d'actualités :

- Annulation des finales régionales du Panier d'Or
- Challenge Benjamin(e) – Finales Régionales :
 - Secteur Méditerranée : Dimanche 13 juin à Frontignan (34)
 - Secteur Pyrénées : Dimanche 13 juin à Gaillac (81)

Aurore demande à Jean CALVET et Magali FERRIER de lui donner les noms de l'accompagnateur de leurs Comités qui accompagneront les jeunes à Paris.

- Organisation de l'AG du samedi 26/06/2021 à Carcassonne

Opération Click n'Ball

Aurore FILLIATRE présente ce projet mis en place par la Ligue avec le prestataire de service, comme tous les clubs ont essayé de jouer le jeu dès qu'ils ont pu jouer en extérieur, que les ballons n'étaient pas dans un très bon état. Donc nous avons négocié des prix avec lui sur la gamme MOLTEN T7/T6/T5/T3, chaque club a reçu un identifiant pour passer commande. Des tarifs négociés et réduits présentés pour les clubs, sachant que plus il y aura de commandes de la part des clubs, plus le tarif va baisser. Cette opération a été présentée hier lors du Conseil des Présidents, si les Comités souhaitent dans leur plan de reconquête ou de relance, ils peuvent apporter une aide en matériel à leurs clubs en réglant directement au prestataire. Les comités identifient les clubs ayant participer à la reprise du jeu en extérieur ou bien décident d'aider tous les clubs à hauteur de 1 € ou autre par ballon.

Des ballons à prix réduits! - UN PROJET POUR LES CLUBS OCCITANS

Click'n Ball

Une démarche simple

- 1 Vous recevez vos identifiants par email le 19 et 20 mai pour vous connecter sur la Boutique Occitanie Basketball → www.boutiqueoccitaniebasketball.fr
- 2 Vous vous rendez sur la rubrique "Ballons"
- 3 Vous pré-commandez le nombre de ballons souhaité
- 4 Vous recevez l'accusé de réception avec votre commande, le prix de base total et l'acompte à verser par virement
- 5 A la fin des pré-commandes, le 13 juin, vous recevez la facture finale avec déduction de l'acompte initial et de la possible réduction supplémentaire (selon le nombre de commandes total final)
- 6 Vous récupérez votre commande à l'AG ou elle est livrée au sein de votre club

Plus il y a de commandes, plus le prix baisse !

Jean-Jacques précise que cette opération peut rentrer dans le cadre du plan de reconquête des Comités pour une aide en matériel en faveur des clubs. Pour nous la Ligue aurait une éventualité si un Comité se positionnait sur l'achat de matériel ou de ballons, la Ligue pourrait abonder dans le même sens et de doubler la somme (exemple un Comité fait un achat de 1 000 €, la Ligue injecterait aussi 1 000 € d'où baisse du tarif des ballons).

Pour toutes questions contactez à cette adresse mail : ofdistributionsas@gmail.com

Bruno MARITON indique aussi si les clubs déposent des dossiers auprès du Conseil Régional (par rapport aux aides en petit matériel sportif) cet achat pourrait être éligible aux aides de la Région Occitanie. Mais attention à la date limite des commandes au 13 juin 2021 (Information à relier aux clubs et Comités).

Possibilité de distribuer les ballons lors de l'Assemblée Générale si les commandes sont passées au 13 juin 2021.

2.4. Affaires juridiques, institutionnelles et financières (Bruno MARITON)

Jean-Jacques DESSAINT donne les points d'actualités :

- Groupe de travail va être créé avec le Comité 31 pour trouver un meilleur fonctionnement de la Maison du Basket et d'écrire les conventions entre les 2 structures. Ce groupe de travail va se mettre en place suite à la réunion avec le CD31 dont Eric, Aurore, Frank, Alexandre STEIN et Jérôme CAPELLE ont participé. Les participants du CD 31 : Jérôme CAPELLE, Laurent LACAZE, Xavier TIZON et sur la Ligue : Bruno MARITON, Eric RODRIGUEZ. Appel à candidature auprès des membres du Comité Directeur. Pas de candidat à ce jour.
- Groupe de travail sur le fond de reconquête régional : des membres du Bureau se sont positionnés Jean-Jacques DESSAINT, Gérard AVAL, Laurent LACAZE, Aurore FILLIATRE et Eric RODRIGUEZ. Appel à candidature auprès des membres du Comité Directeur. Pas de candidat à ce jour. Travail sur le règlement du fond de reconquête et vérification des actions par la suite.
- Projet de création du Groupement Employeurs sur le secteur Méditerranée : Alain PUEL en a fait part précédemment, un groupe a été formé pour la mise en place et un accompagnement de la création de ce GE qui n'existe pas sur le secteur Méditerranée, il est la continuité des actions à mettre en place sur ce secteur (BPJEPS). Frank CAMBUS travaille sur ce dossier, plusieurs réunions se sont tenues, chaque Comité concerné va être convié à la Ligue pour donner leurs besoins mais aussi ceux des clubs de leurs départements. L'espoir que ce GE soit monté pour la fin de l'année.

3. Calendrier

- Finales Régionales du Challenge Benjamins : Dimanche 13 juin 2021 à Gaillac (Pyrénées) et à Frontignan (Méditerranée).

- Camp Zone Sud-Est U13 et U14 du 18 au 20 juin 2021 à Arles sur Tech. (à la recherche d'un chef de délégation car Richard BERGAMO n'est pas disponible).
- Assemblée Générale à Carcassonne le samedi 26 juin 2021
- Open Plus Juniorleague : le samedi 3 et dimanche 4 juillet 2021 à Agde
- Assemblées Générales des Comités (représentations de la Ligue) :
 - CD 09 : le 7 juin 2021 en visioconférence
 - CD 30 : le 19 juin 2021 à UZES à 8h30 Christine COMBES
 - CD 31 : le 12 juin 2021 à la Maison du Basket à 9h00 Jean-Jacques DESSAINT
 - CD 32 : le 12 juin 2021 à EAUZE à 9h30 Dominique LAVAL
 - CD 34 : le 19 juin 2021 à MAURIN à 10h00 David DUPREY
 - CD 65 : le 19 juin 2021 à TARBES à 14h00 Christophe RODRIGUEZ
 - CD 81 : le 19 juin 2021 à GRAULHET à 10h00 Patrice PY
 - CT 1166 : le 4 juillet 2021 à ARLES S/TECH Jean-Jacques DESSAINT
 - CD 1248 : le 25 juin 2021 à RODEZ à 19H00 Jean-Jacques DESSAINT/Alain PUEL
 - CT 4682 : le 2 juillet 2021 à MONTAUBAN à 19h00 Jean-Jacques DESSAINT/ David SANTOS ROUSSEAU
- Campus FFBB 2021 – 26 au 29 août 2021 à Nîmes : demande de participation des élus de la Ligue. Si des personnes souhaitent y participer, se rapprocher d'Eric RODRIGUEZ (un mail va être envoyé à tous les membres).

4. Tour de table

Question sur l'e-Marque V2 faite lors du Conseil des Présidents par Guillaume POTTIEZ (CD32) et Florence LARROQUE (CT4682) : les Comités demandent s'il faut véritablement une connexion à Internet dans les gymnases pour pouvoir utiliser la nouvelle e-Marque, s'il n'y a pas comment fonctionné et est-ce qu'il y aura des obligations ?

Réponse de David DUPREY : l'obligation est pour la sauvegarde, ensuite il n'y a aucune obligation pour utiliser l'e-Marque V2 d'avoir une connexion à Internet. La seule différence avec l'e-Marque V1, est la clé USB de sauvegarde, s'il y avait un problème d'ordinateur il fallait tout simplement prendre la clé USB, de la rebrancher sur un nouvel ordinateur. Maintenant il n'y a plus de sauvegarde automatique, tant que l'on n'est pas sur internet il n'y a pas de sauvegarde, en 2 mots : PAS DE CONNEXION – PAS DE SAUVEGARDE. On peut utiliser l'e-Marque V2 sans branchement internet mais David DUPREY n'a pas de réponse en cas de problème comment faire.

Jean-Jacques DESSAINT comprend l'inquiétude des clubs qui sont en sommeil depuis deux saisons et attaquer une nouvelle avec une modification de l'e-Marque, sachant que seuls les clubs de Championnat de France auront œuvré sur cette nouvelle e-Marque. Espoir qu'il y aura des formations, de l'E-learning, découverte d'un nouvel outil avec cette configuration d'avoir une connexion à internet pour ne pas perdre les données. David précise que l'on peut faire des partages de connexion par rapport au téléphone portable, de mettre l'ordinateur en mode Wi-Fi et de ce fait les sauvegardes se feront automatiquement. Il complète en précisant le 2^{ème} paramètre de l'e-Marque V2 est la vérification des feuilles de marque et qu'il n'y a pas une transformation radicale entre l'e-Marque V1 et V2. Sachant que les formations e-Learning sont au moins depuis 1 à 2 ans sur le site de la Fédération, il va falloir recontacter les clubs sur ce sujet.

Paul BAUDOUX : 56^{ème} Journées Médicales les 08/09 et 10 octobre 2021 (les inscriptions lancées pour fin juin) – jeudi prochain réunion avec la COMED au sujet des examens médicaux des arbitres – Jean-Jacques DESSAINT profite pour demander à Paul son ressenti par rapport à la COVID → en bonne voie par rapport à la vaccination, de vivre normalement mais il faudra apprendre à vivre avec la COVID. Avoir une forme d'immunité pour pouvoir relancer les championnats mais très bien de prévoir des plages de réserves en cas de COVID.

Gérard AVAL : heureux d'accueillir l'Assemblée Générale à Carcassonne et remerciements.

André FAESCH : il sera heureux d'accueillir des candidats de la Ligue sur le CAMPUS, il est attendu jusqu'à 100 stagiaires près des arènes de Nîmes.

David DUPREY : beaucoup de choses déjà dites, victoire du 3x3 féminins contre l'Allemagne, qualification pour les quarts de finales.

Aurore FILLIATRE : le dernier match des féminines de 3x3 contre l'Indonésie à 13h à suivre, rien de plus.

Magali FERRIER : RAS tout va bien.

Marilyne DUBOURG : rien de particulier.

Alain PUEL : groupe de travail avec le CD31, après le 14 juin je pourrai me déplacer. Sera présent sur le Campus.

Christine COMBES : par rapport au Pôle en relation avec Jean-Pascal BOISSE mais ne s'est pas déplacée du fait de la pandémie. Souhait pour la nouvelle saison de reprendre une activité normale.

Jean-Luc COMBES : plan de reconquête souhaite participer au groupe de travail.

Bruno MARITON : RH → réunion des collaborateurs une fois par mois – suite aux entretiens individuels des salariés, réunion de travail avec les 3 CTS – communication/échanges/planifications.

Patrick CHICANNE : RAS.

Véronique JORDAN : rien à signaler – plaisir de se revoir sur les terrains et de retravailler sur l'ERO.

Yves DESDOIT (CD09) : reprendre à la normale.

Brigitte DESBOIS : sera absente à l'AG Occitanie car sur le Forum National Mini-Basket – représentante de la FFBB sur les AG du CD09, CD32 et CT4682 – Tournoi Inter-Pôle (sur PSF 2021 une ligne développement dédiée) – sera présente à Gaillac pour Finale du Challenge Benjamins – Campus à Nîmes. Jean-Jacques demande à Brigitte si elle a connaissance des représentants FFBB sur les AG des départements. Normalement les Comités sont prévenus par la FFBB des représentants.

Xavier TISON (CD31) : rien de particulier, grand plaisir d'être présent aujourd'hui.

Laurent LACAZE : Rien de plus.

David SANTOS-ROUSSEAU : content de vous voir en présentiel.

Huguette CHAPPAT : retour des rapports des Pôles pour confection du livret pour l'Assemblée Générale de la Ligue au 7 juin – question à Aurore ou Brigitte par rapport à l'OBE la plateforme sur le site fédéral est fermée, du fait de la crise sanitaire et des différents protocoles il y a eu un retard pour les inscriptions des écoles. Est-ce qu'il ne serait pas possible d'ouvrir cette plateforme auprès de la FFBB ? Aurore précise, comme chaque année la Fédération ferme à la mi-mai, qu'elle n'a pas tenu compte du contexte et ceci afin de permettre l'envoi des dotations. Suggérer l'envoi d'un mail à Gilles MALECOT.

Christophe RODRIGUEZ : Rien de plus.

Gérard NEBOUT : Rien de plus simplement il va préparer le rapport de la Commission Régionale de Discipline.

Dominique LAVAL : question à l'ERO par rapport au stage de début de saison sur les tarifs, est-ce qu'il y aura une réduction ? Réponse de Christophe RODRIGUEZ : tarif financier en cours plus le format (hébergement et restauration) en présentiel voir un jour ou 2.

Patrice PY : rien à ajouter.

Eric RODRIGUEZ : rien de plus. Jean-Jacques DESSAINT présente ses remerciements à Eric RODRIGUEZ pour tout le travail accompli depuis plusieurs mois sur les différents dossiers d'aides financières.

Jean-Jacques DESSAINT remercie tous les membres pour leur présence et sur la validation des différents dossiers. Il donne rendez-vous au 26 juin 2021 à Carcassonne

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13h05.



Fait à Cahors, le 10 juin 2021.

**La Secrétaire Générale,
Huguette CHAPPAT**

**Le Secrétaire Général-Adjoint,
David SANTOS ROUSSEAU**

**Le Président,
Jean-Jacques DESSAINT**